

CAMPING EQUINOXE \*\*\*  
Route du Littoral  
66 700 Argelès sur Mer  
TEL /FAX : 04 68 81 00 21

Bordereau de réservation 2023

M .....  
Adresse .....  
.....  
Tel : ..... Fax.....

Je soussigné(e), après avoir pris connaissance des conditions générales de location imprimées ci dessous, désire réserver au Camping Equinoxe

Pour la période du ..... (à partir de 14h) au ..... (avant 12h) 2023  
...EMPLACEMENT

Observations: .....

Composition des occupants: ..... Age : .....  
(Nom, Prénom) ..... Age : .....  
..... Age : .....  
..... Age : .....  
..... Age : .....  
..... Age : .....

COUT GLOBAL DU SEJOUR :

(Hors taxe de séjour) .....jour(s) à ..... €= .....€  
.....jour(s) à ..... €= .....€  
Frais de dossier réservation : .....23..... €

**TOTAL**.....€

ACOMPTE à joindre au présent contrat de location : 25% + frais de dossier

Mode de paiement de l'acompte : Chèque-Chèques Vacances-Mandat.

En conséquence je m'engage à prendre possession de ma location à la date indiquée sur la confirmation de location, après avoir réglé le solde du séjour.

Fait à .....le.....

Le locataire, Signature

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

La réservation ne sera effective que lorsqu'elle sera acceptée par la direction du Camping Equinoxe par l'envoi d'une confirmation de location (sous quinzaine).

1/Pour prendre possession de votre location le jour de l'arrivée, sont obligatoires :

- la présentation de la confirmation

-LE REGLEMENT DU SOLDE DU SEJOUR (les règlements par chèque seront faits 4 SEMAINES AVANT L'ARRIVEE). Paiement possible par : CB, Espèces, Chèque Vacances.

2/Toute modification dans la liste détaillée des occupants (ci-dessus) doit être signalée par courrier et acceptée par la direction du Camping.

3/Toute arrivée retardée ou tout départ avancé ne sera pas à la charge de la direction de l'établissement.

4/Le locataire s'engage à prendre possession des lieux mis à sa disposition par le présent contrat. En cas de défaillance de sa part, le montant de l'acompte versé et les frais de dossier ne seront pas remboursés.

5/Durant son séjour, le locataire est tenu de respecter le règlement intérieur de l'établissement sous peine d'exclusion.